Réseau de transport d'électricité

Les règles du mécanisme de capacité

CAM 11/07/13

1 Corpus réglementaire applicable

2 Description du dispositif et supports juridiques, réglementaires et contractuels associés

3 Calendrier d'approbation par les pouvoirs publics

1

CORPUS REGLEMENTAIRE APPLICABLE

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles

Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes

Dispositions relatives à l'obligation :
-Mode de calcul de la puissance de référence ;
- Mode de calcul de l'obligation ;
- Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité

Dispositions relatives à la certification :
- Méthode de certification et conditions de contrôle ;
- Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ;
- Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.

Contrats

Contrat de certification : *Prévu par le décret*

Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*

Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*

Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*

Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*

Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*

Autres Textes

Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs

Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes

Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation

Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».

Modalités de redistribution des soldes des fonds

Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à la certification et contrôle

Modalités de gestion des registres

Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH

Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession

Méthode de calcul du prix de référence

Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie

Modalités de collectes d'informations sur les transactions

Le corpus en première lecture

6 contrats

Un jeu de règles

12 textes de méthodes ou modalités approuvées par ailleurs

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles

Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes

Dispositions relatives à l'obligation :
-Mode de calcul de la puissance de référence ;
- Mode de calcul de l'obligation ;
- Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité

Dispositions relatives à la certification :
- Méthode de certification et conditions de contrôle ;
- Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ;
- Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.

Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre

Contrats

Contrat de certification :
Prévu par le décret

Contrat GRD-Exploitant :
Prévu par le décret

Contrat RPC/RTE :
Prévu par le décret

Contrat Fournisseur :
Non prévu par le décret

Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence
Prévu par le décret

Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification
Prévu par le décret

Autres Textes

Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs

Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes

Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation

Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».

Modalités de redistribution des soldes des fonds

Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à la certification et contrôle

Modalités de gestion des registres

Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH

Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession

Méthode de calcul du prix de référence

Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie

Modalités de collectes d'informations sur les transactions

Le corpus en première lecture

6 contrats

Un jeu de règles

12 textes de méthodes ou modalités approuvées par ailleurs

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles	Contrats	Autres Textes
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs
	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*	Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation
	Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».
	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*	Modalités de redistribution des soldes des fonds
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à la certification et contrôle.
		Modalités de gestion des registres
		Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH
		Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession
		Méthode de calcul du prix de référence
		Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie
Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre	**Conventions : approbation de la CRE**	Modalités de collectes d'informations sur les transactions

Le corpus en première lecture

6 contrats

Un jeu de règles

12 textes de méthodes ou modalités approuvées par ailleurs

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles

Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes

Dispositions relatives à l'obligation :
-Mode de calcul de la puissance de référence ;
- Mode de calcul de l'obligation ;
- Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité

Dispositions relatives à la certification :
- Méthode de certification et conditions de contrôle ;
- Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ;
- Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.

Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre

Contrats

Contrat de certification :
Prévu par le décret

Contrat GRD-Exploitant :
Prévu par le décret

Contrat RPC/RTE :
Prévu par le décret

Contrat Fournisseur :
Non prévu par le décret

Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence
Prévu par le décret

Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification
Prévu par le décret

Conventions : approbation de la CRE

Autres Textes

Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs

Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes

Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation

Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».

Modalités de redistribution des soldes des fonds

Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à la certification et contrôle.

Modalités de gestion des registres

Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH

Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession

Méthode de calcul du prix de référence

Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie

Modalités de collectes d'informations sur les transactions

Proposition RTE, approuvés par la CRE

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles	Contrats	Autres Textes	
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs	**Proposition RTE, approuvés par la CRE**
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret* Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret* Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ». Modalités de redistribution des soldes des fonds	**Fixés par la CRE**
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret* Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à l'obligation. Modalités de gestion des registres Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession Méthode de calcul du prix de référence Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie Modalités de collectes d'informations sur les transactions	
Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre	**Conventions : approbation de la CRE**		

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles	Contrats	Autres Textes	
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs	**Proposition RTE, approuvés par la CRE**
	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes	**Fixés par la CRE**
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*	Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation	**Défini par la CRE après consultation de RTE**
	Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».	
	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*	Modalités de redistribution des soldes des fonds	
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à l'obligation.	
		Modalités de gestion des registres	
		Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH	
		Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession	
		Méthode de calcul du prix de référence	
		Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie	
Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre	**Conventions : approbation de la CRE**	Modalités de collectes d'informations sur les transactions	

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles	Contrats	Autres Textes	
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs	**Proposition RTE, approuvés par la CRE**
	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes	**Fixés par la CRE**
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*	Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation	**Défini par la CRE après consultation de RTE**
	Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».	**Proposition motivée de la CRE et décision acquise en l'absence d'opposition de l'un des Ministres dans un délai de 3 mois**
	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*	Modalités de redistribution des soldes des fonds	
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à l'obligation.	
		Modalités de gestion des registres	
		Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH	
		Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession	
		Méthode de calcul du prix de référence	
		Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie	
Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre	**Conventions : approbation de la CRE**	Modalités de collectes d'informations sur les transactions	

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles	Contrats	Autres Textes	
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs	**Proposition RTE, approuvés par la CRE**
	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des acheteurs pour pertes	**Fixés par la CRE**
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*	Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation	**Défini par la CRE après consultation de RTE**
	Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».	**Proposition motivée de la CRE et décision acquise en l'absence d'opposition de l'un des Ministres dans un délai de 3 mois**
	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*	Modalités de redistribution des soldes des fonds	
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à l'obligation.	
		Modalités de gestion des registres	Arrêté du Ministre sur proposition de la CRE
		Méthode calcul et calendrier d'attribution des garanties de l'ARENH	
		Méthode de calcul des garanties liées au tarif de cession	
		Méthode de calcul du prix de référence	
		Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie	
Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre	**Conventions : approbation de la CRE**	Modalités de collectes d'informations sur les transactions	

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles	Contrats	Autres Textes
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs
	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*	
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*	Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation
	Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».
	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*	
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à l'obligation.
		Modalités de gestion des registres
		Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie
Proposition RTE, Avis de la CRE, approuvées par le Ministre	**Conventions : approbation de la CRE**	**Proposition RTE, approuvés par la CRE**

Ensemble de textes avec schémas d'approbation différents

Présenter les textes les uns à la suite des autres ne permet pas d'avoir une vision cohérente du mécanisme et des interactions entre ses différents volets

Réseau de transport d'électricité

Un corpus réglementaire diversifié pour encadrer le dispositif

Règles	Contrats	Corpus approuvé par la CRE
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*	
	Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*	
	Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation
	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*	Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à l'obligation.
		Modalités de gestion des registres
		Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie
1	2	3

Le corpus mis en consultation

1. Le jeu de règles
2. Les contrats
3. L'ensemble des textes devant être proposés par le GRT et approuvés par la CRE

Afin de donner la visibilité nécessaire, mise en consultation du périmètre le plus large possible, indépendamment du type de schéma d'approbation

Réseau de transport d'électricité

2

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET SUPPORTS JURIDIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELS ASSOCIÉS

	Règles	Corpus approuvé par la CRE	Autres Textes (décisions ou proposition CRE, arrêté…)		Dispositions contractuelles
			« 1 fois »	Réguli èreme nt	
Éléments d'ordre général					
Eléments Calendaires du dispositif	X				
Période de Pointe	X				
Les acteurs soumis à l'obligation de capacités	X				X
Les Exploitants	X				X
Les RPC	X				X
Obligation					
Paramètres : principes	X				
Paramètres : Valeur				X	
Méthode de calcul de l'obligation	X	X	X		X
Sécu Fi	X				
Reg Fi	X		X	X	

certification	Règles	Corpus approuvé par la CRE	Autres Textes (décisions ou proposition CRE, arrêté…)		Dispositions contractuelles
			« 1 fois »	Régulièrement	
Processus de certification	X				X
Encadrement / valeurs des paramètres déclarés	X			X	
Processus de déclaration d'évolution des paramètres	X				X
Processus de rééquilibrage	X				X
Contrôle et tests des paramètres de la certification	X				X
Reg Fi	X		X	X	X

Certaines dispositions sont intégralement décrites par différents supports.
Concevoir l'ensemble permet d'établir des périmètres plus clairs.

3

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE SAISINE DU MINISTRE ET DE LA CRE

Calendrier d'approbation des textes

Règles	Contrats	Corpus approuvé par la CRE
Dispositions déterminant les années de livraison et les périodes de pointes	Contrat de certification : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul de la consommation constatée pour la sous catégorie des petits et grands consommateurs
Dispositions relatives à l'obligation : -Mode de calcul de la puissance de référence ; - Mode de calcul de l'obligation ; - Prix unitaire de la garantie de capacité et recouvrement des garanties de capacité	Contrat GRD-Exploitant : *Prévu par le décret*	Modalités et niveau de recouvrement des frais exposés par les Gestionnaires de Réseau pour le calcul et la transmission des données liées à l'obligation
	Contrat RPC/RTE : *Prévu par le décret*	Méthode de calcul du prix unitaire du règlement financier « fournisseur ».
	Contrat Fournisseur : *Non prévu par le décret*	Niveau et modalités de recouvrement des frais liés à l'obligation.
	Conventions d'échanges GRD/GRT pour le calcul de la puissance de référence *Prévu par le décret*	Modalités de gestion des registres
Dispositions relatives à la certification : - Méthode de certification et conditions de contrôle ; - Modalités d'adaptation prévues pour les capacités dont la participation à la contribution d'approvisionnement est réduite ; - Rééquilibrage des exploitants de capacités, et règlement financier relatif au rééquilibrage.	Conventions d'échanges GRD/GRT pour la certification *Prévu par le décret*	Format et calendrier des prévisions relatives au niveau global de garantie
1	2	3

Le corpus mis en consultation

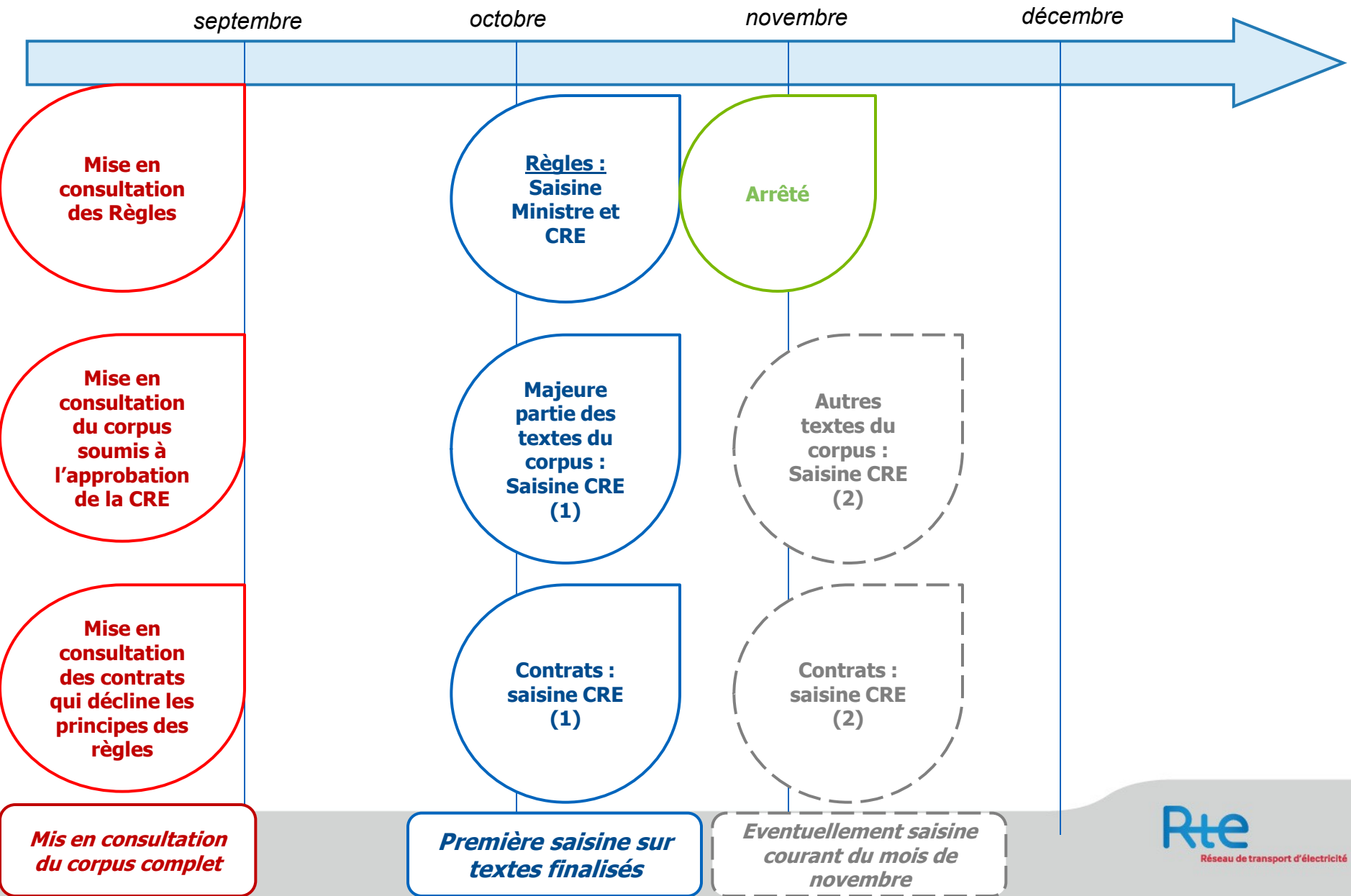
Le jeu de Règles

Les Contrats

L'ensemble des textes devant être proposés et approuvés par le CRE

Réseau de transport d'électricité

Calendrier d'approbation



Réseau de transport d'électricité